Body

Acheter ou demander le remboursement d'un timbre fiscal directement en ligne, c'est possible ! Le site internet timbres.impots.gouv.fr permet en effet à l'usager d'acheter en ligne, 24h/24 et 7j/7 son timbre fiscal électronique.

Après l'achat, le timbre électronique pourra vous être délivré sur deux supports :

- un document PDF avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande ;
- ou un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Repères

Le timbre fiscal est obligatoire pour faire une demande de :

- permis bateau ;
- passeport ;
- carte nationale d'identité ;
- titre pour étrangers ;
- timbre justice.

Liens utiles
Acheter ou se faire rembourser son timbre fiscal en ligne
Contact

Service État civil
etatcivil.elections@leplessisbouchard.fr

PDF

- Facebook share
-